

TRANSPORT MARITIME : le Conseil d'État rejette le recours de Corsica Ferries

Le 22 mai, le Conseil d'État, suivant l'avis du rapporteur public prononcé le 10 mai, a rejeté le pourvoi déposé par la compagnie maritime [CORSICA FERRIES](#) / T : 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) suite à son élimination de l'appel d'offres lancé pour la desserte maritime continent - Corse depuis Marseille entre octobre 2019 et décembre 2020. www.corsica-ferries.fr